



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2009

Séance ordinaire du 25 septembre 2009

- 2009-38 conventions annuelles relatives à l'insertion par l'activité économique
- 2009-39 mandat donné à la collectivité régionale pour représenter la Commune de Montsinéry-Tonnégrande quant au recours judiciaire déposé à la suite des pertes de recettes consécutives au non-relèvement de la taxe sur les carburants
- 2009-40 modification du plan de financement de l'étude préalable à la mise en œuvre d'opérations d'aménagement de l'ensemble du secteur La Carapa
- 2009-41 prise d'acte de l'exercice du pouvoir par la commune d'organiser le réseau de distribution de l'électricité et demande de la création du Syndicat d'électricité de la Guyane
- 2009-42 aménagement des berges de Montsinéry et plan de financement
> certificat administratif du 19 octobre 2009 attestant une erreur de transcription
- 2009-43 modification du plan de financement de la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2009-44 participation des élus au 92^e congrès des maires et des présidents de communautés de France
- 2009-45 décision modificative 2010-03 relative à des inscriptions et mouvements budgétaires : construction du groupe scolaire de Tonnégrande, aménagement de la place de l'église de Montsinéry
- 2009-46 indemnité de cherté de vie
- 2009-47 création d'une zone d'activité à vocation économique, industrielle et commerciale à Quesnel-Ouest



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2009**

DATE DE CONVOCAATION

15 Septembre 2009

DATE D'AFFICHAGE

15 Septembre 2009

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 10
ABSENTS : 05
QUORUM : 08
PROCURATIONS : 01

DELIBERATION N°2009/40/M-T

L'AN DEUX MILLE NEUF LE VINGT CINQ SEPTEMBRE À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **CHAVERIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées. Madame **Pauline TARCY**, Conseillère ayant donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN**, Conseillère.

...
BUREAU CENTRAL DU COURRIER

01 OCT. 2009

ARRIVEE

TRANSMIS A

Délibération n°2009/40/ MT
Portant modification du Plan de Financement
De l'étude préalable à la mise en œuvre d'opération
D'aménagement d'ensemble du secteur de la Carapa

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par délibération n°2009/28/MT en date du 27 Mai 2009, le Conseil Municipal a adopté le coût estimatif de **120 000 €** concernant l'étude préalable à la mise en œuvre d'opération d'aménagement d'ensemble du secteur de la Carapa avec le plan de financement suivant :

Etat	40%	48 000 €
Région	40%	48 000 €
Commune	20%	24 000 €
Montant Total	100%	120 000 €

Le montant de participation du FRAFRU ne correspondant pas au plan de financement initial, il nous appartient de le modifier selon les notifications reçues.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Etat	26, 666%	32 000 €
Région	26, 666%	32 000 €
Commune	46, 666%	56 000 €
Montant Total	100%	120 000 €

Je vous demande d'approuver ce nouveau Plan de Financement et pour cela de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés de Communes des Départements et des Région ;

Vu le rapport n°2009/40/MT de Monsieur le Maire portant modification du plan de financement relatif à l'étude préalable à la mise en œuvre d'opérations d'aménagement d'ensemble du secteur de la Carapa ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré.

.../...

DECIDE :

Article 1^{er} : APPROUVE le plan de financement suivant :

Etat	26,666%	32 000 €
Région	26,666%	32 000 €
Commune	46,666%	56 000 €
Montant Total	100%	120 000 €

Article 2 : AUTORISE le Maire à signer tout acte administratif ou financier ou toute convention dans la limite budgétaire de 120 000 €

ADOPTÉE PAR ONZE (11) VOIX CONTRE ZERO (0)

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 25 Septembre 2009

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le :

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU CENTRAL DU COURRIER

01 OCT. 2009

ARRIVÉE

TRANSMIS A